



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB 06.01.2023
Publications supplémentaires: KABVD 06.01.2023
Date de fin de visibilité prévue: 06.01.2024
Numéro de publication: SB02-0000038555

Entité de publication

Office des poursuites du district de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Commandement de payer Atlas partners SA

Débiteurs:

Atlas partners SA
CHE-106.660.856
Avenue de France 90
1004 Lausanne

Créanciers:

Michael GRABER
Rhonesandstrasse 15
3900 Brig

Indications sur le commandement de payer:

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

10338585 du: 25.02.2022

Créances:

CHF 5'411.50 5.0 % depuis 07.04.2020
Rechnung vom 03. Februar 2020

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Frais du commandement de payer CHF 73.30 + frais de nouvelles tentatives de notification + frais d'encaissement

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite. Publication selon l'art. 69 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Notification : le présent commandement de payer est notifié au débiteur le 6 janvier 2023 par publication conformément aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP.

Point de contact:

Office des poursuites du district de Lausanne
Chemin du Trabandan 28
1006 Lausanne